

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE GIRAUT DE BORNEIL

PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 28 novembre 2024

Année scolaire : 2024/2025

Numéro de séance : 3

Date de la transmission de la convocation aux membres : 18/11/2024

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) : non

Président : M. NORMAND Laurent



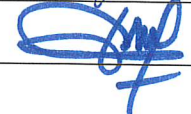




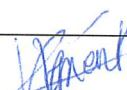
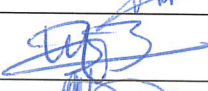
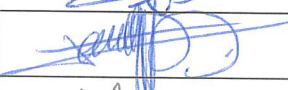
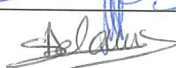
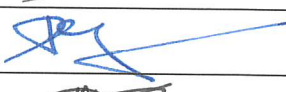

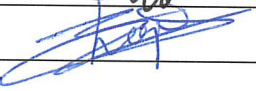
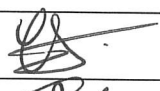
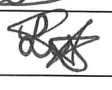
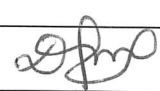
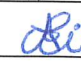
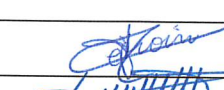
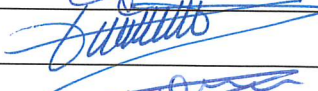

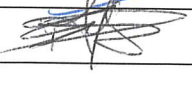

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 18

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 08 novembre 2024
- 2- Projet de budget 2025
- 3- Contrats et conventions
- 4- DBM
- 5- Informations et questions diverses

	CIV	NOM Prénom	Représentant CA	Absent	Excusé	émargement
Représentants de l'institution	M.	NORMAND Laurent	Proviseur - Président			
	M.	LACAUD Carl	Principal Adjoint			
	M.	LE GOANVIC Didier	Secrétaire général d'EPL			
	M.	CHAILLIER Rodolphe	Conseiller Principal d'éducation			
	Mme	SEDAN Annie	repr. SIVOS			
	M.	PLATON Nicolas	repr. Conseil Régional			
	Mme	LANGLADE Colette	repr. Conseil Régional			
	Mme	LACOSTE Marie-Laure	repr. commune			
	M.	VAUGRENARD Alain	personnalité qualifiée		X	
Représentants des personnels ATOS	Mme	ROUILLON Géraldine	repr. ATSS			
	Mme	GAUTHIER Delphine	repr. ATSS			
	Mme	CLÉMENT Véronique	repr. ATSS			
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	M.	BACHELLERIE Benoît	repr. Pers. Enseignants			
	Mme	LERGENMULLER Véronique	repr. Pers. Enseignants			
	Mme	DELARUE Sylvie	repr. Pers. Enseignants			
	Mme	MARLY Isabelle	repr. Pers. Enseignants			
	M.	WECXSTEEN François	repr. Pers. Enseignants			
	M.	LEGROS Maxime	repr. Pers. Enseignants			
			1 siège non pourvu	repr. Pers. Enseignants		
Représentants des élèves	Mlle	FRANCIS Claire 1G2	repr. Elèves			
	Mlle	VERHEECKE Lywenn 1G2	repr. Elèves			
	Mlle	LACOSTE Mathilde TSTMG	repr. Elèves			
	Mlle	DEROIN Maëlle TG1	repr. Elèves			
	Mlle	ILOANUSI Adaora TG1	repr. Elèves			
	Mlle	EVANS Emma TSTMG	repr. Elèves			
Représentants des parents d'élèves	M.	DEROIN Josselin	repr. Parents d'élèves			
	Mme	DUBREUIL-DURAND Agnès	repr. Parents d'élèves			
	Mme	DENNE Yann	repr. Parents d'élèves			
	Mme	EYSSARTIER Martine	repr. Parents d'élèves			
			1 siège non pourvu	repr. Parents d'élèves		
Invitée	Mme	BRIVADIS Julia	Agent Comptable			
	Total	membres Titulaires membres Suppléants				

Signatures :

La secrétaire de séance,

Madame Véronique CLÉMENT



Le président du Conseil d'Administration,

Monsieur Laurent NORMAND



M. Normand, Président, ouvre la séance à 18h07.

Après vérification du quorum, M. Normand propose aux membres la tenue du secrétariat de séance. Mme Clément est volontaire. Sur approbation de l'ensemble des membres elle est désignée pour tenir ce rôle.

1) Approbation du PV de la séance du jeudi 08 novembre 2024

M. le Proviseur soumet au vote l'adoption du PV de la séance du jeudi 08 novembre 2024.

Vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

2) Projet de budget 2025

M. Normand présente Mme Brivadis, Agent Comptable, et la remercie de sa présence à cette séance. Il informe les membres du Conseil d'Administration de la mobilisation des équipes depuis plusieurs semaines, dans la stabilisation de la situation financière de la Cité scolaire. La clé de répartition entre le collège et le lycée a été renégociée avec le Conseil Départemental de la Dordogne. Le collège ne reversera plus que 70 % de son budget au lycée au lieu de 90 %. M. Normand explique que des projets ont dû être abandonnés sur le collège, la situation financière ne permettant pas de les mener à bien. Au lycée, dans le cadre de l'enseignement optionnel d'EPS spécialisé dans les activités physiques de pleine nature, le voyage à LA PLAGNE a été maintenu. Il souligne que ces activités sont très appréciées par les élèves et très attractives pour la venue de nouveaux élèves.

M. Normand donne la parole à Mme Brivadis. Après avoir présenté son parcours et précisé le rôle de l'Agent Comptable, Mme Brivadis explique qu'à son arrivée elle a découvert une situation financière extrêmement fragile à la Cité Scolaire d'Excideuil. Au lycée, elle constate que le besoin en fonds de roulement est positif depuis 2019, mettant en évidence un décalage entre les décaissements et les encaissements et créant ainsi un besoin qui doit être financé. Elle explique que les recettes doivent être prévues et anticipées et que quelquefois la recette n'est pas immédiate comme par exemple le règlement des frais de restauration des élèves. Il faut donc relancer régulièrement les familles pour que la recette soit effective. Les dépenses peuvent être réalisées régulièrement à condition que les fonds soient disponibles.

Arrivée des élèves Deroin Maëlle et Iloanus Adaora à 18h20. Le nombre de votants passe à 20.

Arrivée de Mme Marly à 18h25. Le nombre de votants passe à 21.

Mme Brivadis poursuit en mettant en évidence que le lycée a, au fil des années, supporté beaucoup de créances non soldées au lycée mais aussi les anciennes créances du collège qui n'ont pas été recouvrées. Elle pense qu'un travail de terrain est nécessaire d'autant plus que l'agence comptable fonctionne depuis plusieurs années en mode dégradé en raison du poste de fondé de pouvoir qui n'a pas été pourvu. Des recouvrements contentieux des créances peuvent être envisagés sachant que le paiement de la dette reste incertain.

Mme Marly pense que la mise à l'huissier peut inciter les familles à payer. Mme Brivadis répond que l'établissement va devoir engager des frais auxquels vont s'ajouter des mises en non-valeur qu'il devra supporter.

Mme Durand clame que cette situation est connue depuis plusieurs années, que des propositions ont été faites pour l'enrayer et que malgré cela aujourd'hui le lycée connaît toujours les mêmes soucis de recouvrement des créances. Mme Eyssartier insiste sur le fait que les familles doivent être relancées régulièrement pour éponger leurs dettes. Mme Lergunmuller propose que les familles soient mieux accompagnées pour demander des aides financières. M. Le Goanvic rétorque que malgré les sollicitations de l'établissement des familles ne transmettent pas les documents nécessaires à l'étude des aides.

Mme Brivadis précise que le lycée a besoin du reversement du collège pour subvenir à ses besoins primaires et qu'il faut veiller à ce que les dépenses engagées ne le soient pas au-delà des besoins.

Arrivée de M. Bachellerie à 18h51 – Le nombre de votants passe à 22.

Plusieurs membres du Conseil d'Administration souhaitent avoir des éclaircissements sur les dépenses réalisées les dernières années et qui ont conduit à la perte des fonds de réserve de l'établissement.

M. Le Goanvic explique que l'établissement a subi une augmentation élevée des frais liés à la viabilisation. Les dotations de fonctionnement ne suffisent pas à couvrir les factures d'énergie malgré les dotations complémentaires accordées. La dotation de fonctionnement est calculée en fonction de la surface de l'établissement et du nombre d'élèves sans prendre en compte les augmentations d'énergie. De ce fait, bien que satisfaisante, la somme allouée ne permet pas de promouvoir des projets en faveur des élèves.

Mme Eyssartier pense qu'il serait judicieux de renégocier les contrats obligatoires pour essayer de faire des économies.

M. Normand ajoute que les prix explosent et notamment ceux des denrées alimentaires et de la viabilisation. Il est très difficile de faire face aux dépenses avec des budgets aussi serrés.

M. Le Goanvic souligne que des fuites thermiques importantes dues à des fenêtres défectueuses occasionnent des frais de chauffage important à l'établissement. La situation inscrite au livre blanc doit faire l'objet de travaux engagés par le CD24 mais il est difficile de connaître les échéances prévues.

Départ de Mme Rouillon à 19h15. Le nombre de votant passe à 21.

Avant de quitter la séance, Mme Brivadis met en avant que la trésorerie du lycée va connaître une baisse, celui-ci ne bénéficiant plus des recettes du SRH du collège. Il faudra être vigilant sur le décalage dans le temps des prévisions de dépenses et de recettes afin d'éviter les difficultés de paiement.

Départ de Mme Brivadis à 19h20. (M. Lacaud quitte ponctuellement la séance). Le nombre de votants passe à 19.

M. Normand rappelle qu'un plan d'actions a été déployé immédiatement après l'alerte de M. Fayolle, Agent Comptable par intérim, sur la situation financière du lycée, lors du compte financier au mois d'avril. Les dépenses doivent être maîtrisées pour permettre une reconstitution régulière du fonds de roulement.

3) Contrat et conventions

Avant de procéder à la présentation du projet de budget 2025 M. Le Goanvic présente les contrats et conventions.

a) Atelier Théâtre 2024-2025 : (22 élèves)

Le montant nécessaire au fonctionnement de l'atelier théâtre pour l'année scolaire 2024/2025 est de 4 720 €. Ce montant comprend le règlement de l'intervenant artistique qui aide à l'élaboration et à la bonne réalisation du spectacle de fin d'année avec l'achat de différents accessoires. Cette somme permet également de financer la participation des élèves inscrits au festival des Didascalies à Périgueux du 01 au 04 avril 2025, transport et hébergement compris. Cette année, la participation des familles s'élève à 100 € par élèves soit 2 200 € TTC réglée par le Pass Culture. M. Le Goanvic remercie M. Chaillier pour le don du FSE de 140 € en faveur de l'atelier théâtre.

Vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

b) Convention d'adhésion au SM. CAMMI

M. Le Goanvic présente la convention annuelle avec le lycée mutualisateur (Lycée Hôtelier de Gascogne-Talence) d'un montant de 907 € TTC pour la gestion des interventions du service informatique du Rectorat concernant des opérations de paramétrages d'ordinateurs, d'installations et de maintenance des applications logicielles de l'État, etc.

M. Legros intervient en exprimant le mécontentement des équipes quant à la maintenance du matériel (ex : raccordement matériel de sciences au réseau de l'établissement ; blocage d'accès à certains sites utilisés par les élèves de Terminale, ...)

M. Normand signale une hésitation dans la répartition des tâches entre le Rectorat et le Conseil Départemental de la Dordogne depuis la migration du réseau informatique au CD24.

Mme Eyssartier ainsi que plusieurs membres du Conseil sont étonnés du coût de la prestation qu'ils estiment extrêmement élevés. M. Le Goanvic précise que la somme n'est plus proportionnelle au nombre d'élèves depuis plusieurs années.

Vote

Contre : 16 Abstention : 0 Pour : 3

c) Contrat de licence TURBOSELF

M. Le Secrétaire Général présente le contrat de licence d'utilisation du logiciel TurboSelf par l'établissement pour l'année civile 2025 d'un montant de 732 € TTC prenant en compte la licence logicielle Lycée et la maintenance assurée par le fournisseur.

Vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Retour de M. Lacaud – Le nombre de votants passe à 20.

d) Avenant au contrat SCHINDLER

La société DUTREIX SHINDLER gère la sécurité et la maintenance de l'ascenseur de l'établissement. Un avenant est établi pour informer l'établissement du changement de dénomination du prestataire qui devient, par cession de contrat, la seule société SHINDLER. Par régularisation administrative, un nouveau RIB est transmis à l'établissement pour les règlements à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 20

2 Bis) Projet de budget 2025

M. Le Goanvic présente le projet de budget 2025 construit à partir de la dotation globale de fonctionnement d'un montant de 106 028 €. La dotation du budget 2024 était de 99 270 € soit une augmentation globale de 6 758 €. La Région Nouvelle-Aquitaine justifie cette augmentation par sa volonté d'ajuster la dotation des établissements au regard de leur niveau de fonds de roulement. Le lycée bénéficie donc d'un ajustement à la hausse de 5 % avec un niveau de fonds de roulement de 41 jours.

Service restauration hébergement SRH :

Le montant attribué aux dépenses des denrées alimentaires est calculé en multipliant le nombre d'élèves en fonction de leur régime et les nouveaux tarifs appliqués pour l'année civile 2025. Six tarifs au lieu de trois à compter du 01/01/2025. La répartition des recettes est la suivante :

- 20 % sont reversés à la collectivité pour la rémunération des agents en poste au service de restauration
- 1.5 % sont reversés au fonds commun du service d'hébergement pour effectuer des dépenses de travaux divers

- 20 % sont reversés au service général (ALO) à titre de contribution du service de restauration aux dépenses énergétiques et d'entretien

Administration et Logistique – ALO :

- le domaine *Entretien* comprend les contrats obligatoires qui constituent les dépenses incontournables d'un montant de 75 975,68 €

L'établissement change de prestataire concernant le traitement des déchets. Des devis sont en cours (PAPREC – SUEZ).

- le domaine *COM* : Deux contrats vont être supprimés du fait de la mise en œuvre d'un nouveau réseau téléphonique à l'initiative du Conseil Départemental de la Dordogne.

- le domaine *VIAB* : une estimation basée sur les consommations antérieures est appliquée pour définir le montant des dépenses d'eau, d'électricité, de fuel et de gaz.

Vie de l'élève - VE :

- des reliquats de subvention. Des courriers seront transmis aux autorités pour avoir des indications sur les éventuelles possibilités d'utiliser les reliquats existants.

- le domaine *AED* correspond à la rémunération des AED (écritures comptables)

- le domaine *AIDES* est composé du fonds social lycéen, du fonds des anciens et des aides à la restauration à destination des élèves boursiers. Une dotation exceptionnelle de 5 558 € a été attribuée à l'établissement au titre du fonds social lycéen pour aider les familles les plus en difficultés. Cette somme permettra également d'épurer des créances anciennes non recouvrées.

Activités pédagogiques – AP :

M. le Goanvic détaille les sommes attribuées par domaine. Il s'arrête sur la ligne *OTRANSPORT* d'un montant de 3 000 €. Les dépenses liées aux transports pour les sorties pédagogiques ne sont plus englobées dans les crédits d'enseignement, ce qui permettra une visibilité élargie. M. Normand souligne que les dépenses liées aux activités pédagogiques sont légitimes. Les crédits pédagogiques ont toujours été utilisés sans exagération.

Mme Durand souhaite savoir si plusieurs devis de transport sont établis afin de comparer les prix.

Opérations en capital – OPC : comprend tous les achats supérieurs à 800 €

Mme Sedan s'inquiète des informations qui circulent à l'extérieur de l'établissement sur la situation financière de la Cité Scolaire. M. Normand diffusera une communication pour rassurer les familles.

Les membres du Conseil demandent une suspension de séance pour délibérer sur le vote du projet de budget. Le chef d'établissement accorde cinq minutes de délibération.

Après délibération des membres, le projet de budget 2025 est soumis au vote.

Vote

Contre : 0 Abstention : 16 Pour : 4

4) DBM

- DBM n° 10 pour information : ouverture d'une ligne au budget pour l'encaissement de la participation des familles des mois de novembre et décembre concernant le voyage au ski à la Plagne.

5) Informations et questions diverses

1- Au sujet des cours non assurés :

Quelle est la situation de l'emploi au collège et au lycée ?

- Il semble que des classes n'aient pas d'espagnol du tout depuis plusieurs semaines. Qu'est-il envisagé pour y remédier ?

M. Lacaud informe l'assemblée que le taux de remplacement académique est de 10.6 %. Le taux de remplacement de l'établissement est de 14.4%. De septembre à ce jour, le taux de remplacement de courte durée dans l'établissement représente 25.6 %. La professeure d'espagnol n'a pas été remplacée depuis le 16/09 malgré les demandes de suppléances. Un travail avec le bureau des remplacements du Rectorat de Bordeaux et l'IPR est engagé. À ce jour 31 postes sont à pourvoir dans la discipline. Le lycée d'Excideuil a été classé prioritaire : deux candidatures sont à l'étude.

- M Désiré sera absent 5 semaines : sera-t-il remplacé par un enseignant dans la discipline EPS ?

M. Lacaud souligne l'engagement fort des collègues d'EPS : 67.7 % des cours ont été assurés. M. Bachellerie déclare que les enseignants d'EPS sont extrêmement fatigués. Il dénonce le fait que malgré des besoins pérennes, des postes ne sont pas créés. Il faut plus de moyens pour que des professeurs remplaçants puissent être mobilisés.

2- Au sujet des réseaux sociaux (Facebook et Instagram) :

- Qui a la charge des publications ?

M. Lacaud a réactivé la page Facebook de la Cité Scolaire et créé une page Instagram. Des petites publications seront postées pour mettre en avant les activités et projets réalisés dans l'établissement.

- Une communication est-elle prévue pour informer les familles et les différents membres de l'établissement afin de différencier le compte "officiel" des autres comptes existants ?

Au sujet du site internet de la cité scolaire :

Le site internet de l'établissement est actuellement hébergé par l'entreprise Pyrat. Le contrat arrivant à son terme, une décision doit être prise concernant son renouvellement ou non.

Quelle est la date de reconduction du contrat de la société Pyrat afin de réfléchir à une évolution nécessaire ?

Afin qu'un suivi numérique soit assuré dans l'établissement, M. Lacaud, travaille en collaboration avec deux professeurs, sur la mise en œuvre d'une maintenance informatique. Il souhaite mettre en avant les ressources numériques de la région par l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail – ENT.

Une préparation à la certification PIX à destination des élèves est envisagée. Une communication vers les familles sera diffusée à ce sujet. M. Lacaud souhaite qu'une commission numérique soit créée.

3- Au sujet du budget de la cité scolaire :

- Quel dispositif a été mis en place pour récupérer les créances non recouvrées ?
- Quel dispositif a été mis en place pour, à l'avenir, éviter les créances non recouvrées ?
- Comment expliquer la disparition si rapide du fonds de réserve ?

M. Le Secrétaire Général de l'EPLÉ énumère les actions mises en œuvre pour le recouvrement des créances. Tout d'abord, des relances de paiement sont systématiquement transmises aux familles lorsque la facture de cantine est impayée. Ensuite, si le règlement n'intervient pas, les familles sont contactées par téléphone. La mise en place d'échéancier est proposée aux familles ainsi que la possibilité de demander une aide du fonds social.

4- Dégradation des locaux

Mme Lergenmuller déclare que des dégradations et vols sont intervenus dans plusieurs salles du Lycée. Elle déplore ces incidents. Les salles du lycée récentes sont très agréables et elle trouve regrettable que les élèves s'octroient le droit de les détériorer.

5- Déplacement aux Rencontres de l'Excellence Nouvelle-Aquitaine (ENAg), le samedi 7 décembre 2024 à Limoges

Mme Lergenmuller présente la sortie aux rencontres de l'Excellence sur le Campus ENSIL ENSCI de Limoges qui aura lieu le samedi 07 décembre 2024. Une quarantaine d'élèves des niveaux 3^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère} et tle se sont inscrits pour participer à ces rencontres qui permettent, au travers d'ateliers et d'échanges, de mettre en relation des personnalités reconnues dans un domaine professionnel particulier. Mme Lergenmuller trouve qu'il est dommage que les élèves de 3^{ème} et 2^{nde} n'aient pas pris conscience de l'opportunité qui s'offrent à eux au travers de ces rencontres (10 inscriptions seulement pour ces 2 niveaux).

L'ordre du jour étant épuisé, M. Normand lève la séance à 21h10.